



INSCRIPTION SCOLAIRE 2022-2023

L'inscription scolaire 2022-2023 est commencée depuis le 14 mars et se terminera le 9 avril inclus à la mairie (heures d'ouverture de la mairie) pour les enfants nés entre le 1^{er}/01/2019 et le 31/12/2019.

Les pièces à fournir sont les suivantes : le livret de famille ; carnet de vaccination ; un justificatif de domicile récent (quittance EDF, Téléphone, Eau...) ; en cas de séparation des parents : copie de la décision de justice ou de l'ordonnance de séparation fixant la résidence de l'enfant ; un certificat de radiation (pour les élèves arrivants d'une autre commune).
À l'issue de l'inscription, la mairie délivre aux parents une autorisation d'inscription.

Merci de prendre rendez-vous après l'inscription avec Mme JOLLIT (0545969823), directrice à Moulidars qui finalisera l'inscription sur présentation de l'autorisation de la mairie et d'une copie du carnet de vaccination.

Sylvie MOCOEUR

Maire